



## Sécurité routière : non, les arbres ne sont pas le problème

**« Faut-il abattre les platanes sur les bords des routes ? » La question a encore une fois resurgi dans les médias à l'occasion de la pétition de l'association 40 millions d'automobilistes. Pourtant, cela fait des années qu'il est établi que la sécurité routière n'est pas corrélée à la présence des arbres d'alignement le long des routes et aussi que ces alignements forment avec la route des « allées », un patrimoine culturel, environnemental et social, protégé. La beauté essentielle des allées d'arbres nous fait vivre. Il est grand temps d'élargir et la vision sur les arbres de bord de route.**

**Cela fait des années qu'il est établi qu'il n'y a pas de corrélation entre la présence d'alignements d'arbres le long des routes dans les différents départements et la sécurité routière**

L'article « Infrastructures - Alignements d'arbres et sécurité routière » publié par la Revue Générale des Routes et de l'Aménagement en 2011 a montré l'absence de corrélation entre la richesse d'un territoire en arbres d'alignement et le risque d'y être tué ou blessé grièvement dans un accident de la route. C'est une évidence si on considère le caractère multifactoriel de la sécurité routière. Jean-Pascal Assailly, expert pour le Conseil national de sécurité routière, [l'a très bien expliqué](#) lors du colloque « La beauté essentielle des allées d'arbres » organisé par ALLÉES-AVENUES /allées d'avenir/. Le législateur français a intégré cet état de fait il y a déjà près de dix ans dans l'article L350-3 du code de l'environnement.

**Cela fait des années qu'il est établi que les allées d'arbres sont un patrimoine d'intérêt général**

Depuis le rapport « Infrastructures routières : les allées d'arbres dans le paysage » publié en 2012 par le Conseil de l'Europe, on sait que les alignements d'arbres forment avec les routes, rues, chemins, canaux, tramways qu'ils bordent un patrimoine culturel, environnemental et social à la dimension européenne, d'intérêt général.

C'est cette reconnaissance qui a conduit à la protection dans le code de l'environnement français et à y retenir la désignation « allées d'arbres ». C'est aussi ce qui motive le travail qu'initie ALLÉES-AVENUES /allées d'avenir/ pour la création d'un itinéraire culturel européen sous l'égide de l'Institut européen des itinéraires culturels.

**Quand les médias parleront-ils enfin des allées d'arbres comme positives pour la sécurité routière ?**

L'insécurité routière a évidemment des conséquences dévastatrices. Régulièrement, les médias évoquent la doctrine de sécurité routière de la « route qui pardonne » : pas d'obstacles proches de la chaussée susceptibles d'aggraver une sortie de route. L'idée d'isoler tous les arbres par des glissières reparait alors, en dépit du fait qu'elle condamne à l'abattage nos plus vénérables « cathédrales vivantes » en raison des critères géométriques nécessaires à l'implantation des glissières.

La menace pour les allées d'arbres suscite à chaque fois des réactions fortes et claires de la population : non, les arbres ne sont pas le problème. Des associations de victimes elles-mêmes appellent à ce que les arbres continuent de « souligner heureusement le tracé des routes » et d'apporter « la nécessaire prudence pour les conducteurs en Haute-Marne et ailleurs » (communiqué de presse Victimes & Citoyens 15.02.2024)

Car, oui, diverses études en France et à l'étranger ont montré l'effet positif des alignements d'arbres sur la conduite et la sécurité. La doctrine de la « route qui pardonne », apparue aux États-Unis dans les années 60-70, est aujourd'hui dépassée quand il s'agit des allées d'arbres. Et c'est au modèle de la « conduite apaisée », mis en avant depuis les années 90 et régulièrement réaffirmé depuis par les autorités, qu'il convient de s'intéresser.

**Quand les médias parleront-ils enfin des allées d'arbres comme essentielles à la vie ?**

Le colloque « La beauté essentielle des allées d'arbres » a exploré comment les allées d'arbres sont essentielles pour la santé mentale (enjeu majeur de santé publique aujourd'hui - 1<sup>er</sup> poste de dépenses de l'Assurance maladie, 1<sup>ère</sup> cause de décès des 15-35 ans, chiffre quasiment stable de 9 000 suicides par an, loin devant le nombre de tués sur les routes) et pour lutter contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité qui menacent directement notre vie.

Actant cela, la « [Déclaration de Carcassonne](#) », déjà soutenue par divers élus français et européens, appelle tous les pays à s'engager pour maintenir et replanter ces « cathédrales » végétales que sont les allées d'arbres.

**ALLÉES-AVENUES / allées d'avenir /**, association reconnue d'intérêt général, a pour objectif de contribuer à la connaissance, à la valorisation et à la défense des allées d'arbres - <https://allees-avenues.eu/>.

Prochains événements : ♦ Publication du supplément « Quel avenir pour les allées ? » (dans BD à paraître aux éditions Actes Sud en avril 2025) ♦ Observatoire artistique de l'allée de frênes de Trampot : expositions et concert Wayne Gudmundson 26 avril - 25 mai 2025 / Constance Fulda 21 juin - 20 juillet 2025 / Arbrassons 22 juin 2025 ♦ Rencontres nationales itinérantes des acteurs des allées d'arbres : avec le conseil départemental de l'Aude 14 octobre 2025